

045033

ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES
 (arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)
N° TCP-16-01517-60

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre : **TCP** Carrosserie : **CAR**
 Marque : **IRISBUS** Type : **SFR115B 6A**

Numéro d'identification : **VNESFR11500301013**

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
 (y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur	1	/	/	/	1	/	/	/
Assis	59	/	/	/	59	/	/	/
Sièges à assise relevable	/	/	/	/	/	/	/	/
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	/	/	/	/	/	/	/	/
Accompagnateur(s) obligatoire(s)	/	/	/	/	/	/	/	/
Debout	/ (a)	/ (a)	/ (a)	/ (a)	/ (b)	/ (b)	/ (b)	/ (b)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	61	/	/	/	61	/	/	/

(a) Suivant les limites d'exploitation fixées par l'article 71.

(b) Exceptionnellement, en application de l'article 75, à l'initiative de tout organisateur de services spéciaux de transports publics réservés aux élèves.

CONFIGURATIONS COUCHEES

	TRANSPORT D'ADULTES			
	I	J	K	L
Conducteur	1	1	1	1
Convoyeur	/	/	/	/
Couchés	/	/	/	/
Assis	/	/	/	/
Accompagnateur obligatoire couché	/	/	/	/
assis	/	/	/	/
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées.....	/	/	/	/
assis.....	/	/	/	/
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	/	/	/	/

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES	
Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé	
Les véhicules doivent être équipés d'une boîte de premiers secours et d'une lampe autonome, hormis ceux affectés à un service visé à l'article 74	
Vitesse maximale 100 km/h sur autoroute	
Véhicule muni d'un ralentisseur en application de l'article 37	
Le véhicule est équipé du dispositif de verrouillage prévu à l'article 51-1	

Fait à : Beauvais
 Le 06/04/2016



Pour le Préfet, par délégation,

FRANÇOIS MABUT

Ingénieur Technicien Supérieur en Chef de l'Economie et de l'Industrie



N° d'imprimé : J004077024 **PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE**

NATURE DU CONTRÔLE		(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique		16/01/2019	19001118
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ	
Favorable		Défaillances mineures	
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ		0.2.1.c.1. NUMÉRO D'IDENTIFICATION, DE CHÂSSIS OU DE SÉRIE DU VÉHICULE : Documents du véhicule illisibles ou comportant des imprécisions matérielles	
15/07/2019		4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (Droite Gauche)	
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE			
Contrôle technique périodique			
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE			
N° D'AGREMENT : S060J147			
(9) RAISON SOCIALE : AUTOVISION PL			
(3) COORDONNÉES : 24 RUE THOMAS EDISON			
60180 NOGENT SUR OISE 03.44.54.72.50			
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR			
N° D'AGREMENT : 056J7016			
NOM ET PRENOM : André HONEL			
SIGNATURE :			
IDENTIFICATION DU VÉHICULE			
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation	
BR-160-HT (F)	11/07/2011	31/03/2004	
Marque	Genre	Carrosserie	
IRISBUS	TCP	CAR	
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale		
VNESFR11500301013	M3		
Type/CNIT	Energie		
SFR115B	GO		
Document(s) présenté(s)			
Certificat d'immatriculation			
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ			
636461			
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES	
ETAT DE CHARGE : A vide		Opacité des fumées ($\leq 1.5m^{-1}$) :	
CATÉGORIE DU VÉHICULE :		C1:0.10m ⁻¹ C2:0.10m ⁻¹	
Véhicule de transport en commun de personnes		Frein de service :	
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE		Efficacité globale (\geq à 50%) : 58%	
		Efficacité par essieu : E1 : 63% E2 : 56%	
		Déséquilibre (<20%) E1 : 2% E2 : 14%	
		Frein de secours :	
		Efficacité globale (\geq à 25%) : 30%	
		Efficacité par essieu : E2 : 45%	
		Déséquilibre (<30%) E2 : 3%	
		Feux de croisement (-0.5% à -2.5%) : G:-1.7% D:-0.7% h<0,8m	
		Feux de brouillard avant (-1.0% à -3.5%) : G:+0.8% D:+0.6%	